

PLAN D'ACTION 2013-2015

TABLE DE CONCERTATION SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

COMPOSITION DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Trentaine d'intervenants représentant l'ensemble des maillons de la chaîne de valeurs du recyclage des matières organiques au Québec ainsi que des représentants environnementaux et gouvernementaux

TRAVAUX EFFECTUÉS

- Trois rencontres de la Table de concertation : juillet 2012, février 2013, mai 2013
- Quatre comités de travail pour identifier les pistes de solutions à inclure au plan d'action
 - Résidus organiques triés à la source (résidus verts et alimentaires des municipalités ou d'ICI)
 - Biosolides municipaux
 - Biosolides industriels
 - Marchés pour les produits (biosolides, composts, digestats)

LES QUATRE GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION

- 1 Favoriser le recyclage des gisements de matières organiques les plus facilement et rapidement recyclables
- 2 Faciliter la prise de décision relative au système de récupération, aux installations de traitement et à la production de produits de qualité
- 3 Développer les débouchés pour le recyclage des biosolides, composts et digestats
- 4 Rendre accessible l'information aux publics cibles

ACTIONS : 12 actions structurantes qui se fondent sur les actions qui ont été priorisées par les comités de travail

OBJECTIFS DES ACTIONS : visent l'acceptabilité sociale, la collecte, le traitement et l'utilisation des produits reliés aux matières organiques. Les actions répondent aux préoccupations et besoins exprimés par l'ensemble des intervenants liés à la

gestion des matières organiques : municipalités, ICI, conditionneurs, utilisateurs, entreprises de services, agronomes, groupes environnementaux

ORGANISATION RESPONSABLE : RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le MDDEFP, coordonne la Table ainsi que les travaux des comités de mise en œuvre du plan d'action

ÉCHÉANCIER : actions se déroulant de 2013 à 2015, avec révision des priorités après un an de mise en œuvre

BUDGET : 4 M\$ pour la prochaine année, et le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs autorise RECYC-QUÉBEC à dépenser le même montant pour les 4 années subséquentes